



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NO 387-2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que lors de la séance extraordinaire du 25 mars 2025, le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 387-2025 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 26 mars 2025

(s) Danielle Coupal

Danielle Coupal
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public de promulgation ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 26 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 mars 2025.

(s) Danielle Coupal

Danielle Coupal
Directrice générale et greffière-trésorière